

REUNION DU 14 MARS 2008

L'an deux mille huit, le quatorze mars, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Commune sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur NAVARRE Maurice, Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, CARRE Hyacinthe, ROGER Betty, SOMMERMONT Jean-François, LEVERT Alain, JABELIN Nathalie, SOMMERMONT Régis, BOURNAZEL Denise.

Absents excusés : BOUCHER Béatrice (qui a donné pouvoir de voter en son nom à Mme ROGER Betty), CAILLOU Daniel (qui a donné pouvoir de voter en son nom à M. NAVARRE Maurice)

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme ROGER Betty (Article L.2121-15 du CGCT)

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur NAVARRE Maurice, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections et a déclaré MM. NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, CARRE Hyacinthe, ROGER Betty, SOMMERMONT Jean-François, LEVERT Alain, BOUCHER Béatrice, CAILLOU Daniel, JABELIN Nathalie, SOMMERMONT Régis et BOURNAZEL Denise, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Mme BOURNAZEL Denise, le plus âgé des Membres présents du Conseil, a pris ensuite la présidence (Article L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des Membres du Conseil, dénombré 9 Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie (Article L.2121-17 du CGCT). Il a ensuite invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les Membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Mme JABELIN Nathalie et M. LEVERT Alain comme assesseurs.

ELECTION DU MAIRE

Premier tour

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : Bulletins litigieux	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Monsieur NAVARRE Maurice ayant obtenu onze voix **a été proclamé Maire de la Commune de Grattepanche et a été immédiatement installé.**

NOMBRE D'ADJOINTS

Après avoir pris connaissance des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, les Conseillers fixent le nombre des Adjoints à deux. La décision a été prise à l'unanimité.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur NAVARRE Maurice, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Premier tour

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : Bulletins litigieux	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Madame ROGER Betty ayant obtenu onze voix **a été proclamée Première Adjointe et a été immédiatement installée.**

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Deuxième Adjoint.

Premier tour

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : Bulletins litigieux	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

M. BARDET Bruno ayant obtenu onze voix **a été proclamé Deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.**

Pas d'observation ni de réclamation.

2. TAUX DES INDEMNITES DUES AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire demande au Conseil de fixer le taux des indemnités du Maire et des Adjointes. Il rappelle que les indemnités de fonction dues au Maire et aux Adjointes sont calculées sur la base d'un pourcentage de la valeur de l'indice brut 1015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux des indemnités du Maire et des Adjointes selon le tableau suivant :

Fonction	Nom et Prénom	Taux retenus en % de l'indice 1015
Maire	NAVARRE Maurice	17 %
1 ^{er} Adjoint	ROGER Betty	4,8 %
2 ^{ème} Adjoint	BARDET Bruno	4,8 %

Fait et délibéré à Grattepanche le 14/03/2008

Le Doyen d'âge

Le Maire

Le Secrétaire

Les Membres du Conseil Municipal